

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 001-200070118-20240430-DEL\_24\_04\_30\_17-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 7

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 avril 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Denis SAUJOT), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

**N°2024/04/30/17 – Travaux de mise en séparatif des réseaux chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Vu la délibération n°2021/09/28/12 du 28 septembre 2021 portant sur l'approbation du schéma directeur d'assainissement (partie nord du territoire),

Vu la délibération n°2022/06/28/24 de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain et le courrier d'attribution d'aides du 12 décembre 2022 reçu le 19 décembre 2022 pour un montant de 61 250 €,

Vu le 11<sup>ème</sup> programme d'action « Sauvons l'eau » (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Monsieur DESCHIZEAUX rappelle que les travaux sont fléchés au budget à l'opération d'investissement 29 « Mise en séparatif Ch des Mûriers Montmerle s/S » et consistent à garantir une séparation des eaux usées des eaux pluviales, à supprimer le déversement d'eaux usées au milieu naturel, à supprimer les mises en charge et débordements sur ce secteur.

Monsieur DESCHIZEAUX ajoute que les travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du dispositif « Sauvons l'eau » (2019-2024) et propose donc d'adresser une demande de subvention.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 10 avril 2024,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**VALIDE** la totalité de l'opération selon le dossier PROJET portant sur les travaux de mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône,

**VALIDE** le montant de l'opération ressortant de la phase PROJET et s'élevant à 691 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**MODIFIE** le plan de financement de la délibération n°2022/06/28/24 afin d'actualiser le montant de l'opération et d'intégrer le montant d'aides attribué par le Conseil Départemental de l'Ain

**ET APPROUVE** le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

| Sources de financement                   | Dépenses éligibles   | Montant éligible (HT) | Taux sollicité | Montant de la contribution versée ou attendue (HT) |
|--|--|-----------------------|----------------|--|
| Conseil Départemental de l'Ain           | Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers) | 306 250 €             | 20,00%         | 61 250 €   |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse |  | 691 000 €             | 30,00%         | 207 300 €  |
| <b>Sous-total subventions publiques</b>  |  |                       |                | <b>268 550 €</b>                                   |
| Fonds propre                             |  |                       |                | 422 450 €  |
| Emprunt                                  |  |                       |                |  |
| <b>Sous-total autofinancement</b>        |  |                       |                | <b>422 450 €</b>                                   |
| <b>TOTAL H.T.</b>                        |  |                       |                | <b>691 000 €</b>                                   |

**DECIDE** de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

**PRECISE** qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

**VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône,

**SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document relatif à cette opération,

**DEMANDE** l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 avril 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX